

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 05 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq-juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Date de convocation : 27 Juin 2018

Membres en exercice : 15

Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Thierry ROGER, Patricia GUYOMARD, Aurélie LE GONIDEC, Joël BREXEL, Patricia LETEXIER, Loïc LE MARECHAL, Claire MARTINEAU,

Absents excusés : Jean-Paul LE CALVEZ donne procuration à Joël BREXEL
Pauline TROADEC donne procuration à Annie LE GOFF

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation des procès-verbaux des 09 Mars, 22 Mars et 17 Juillet

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2 – Marché : Aménagement de la Place de la Mairie et de la Place Saint-Pierre

Les marchés ont été signés, 2 entreprises ont été retenues, EUROVIA pour le lot n°1 (Voirie, Réseau d'eaux pluviales, Signalisation), Paysages & Pépinières du Guillord pour le lot 2 (Revêtement des trottoirs) et le lot 3 (Aménagement Paysager, maçonnerie).

Les travaux de maçonnerie seront effectués en sous-traitance par l'entreprise LE GALL de Runan.

Les travaux débuteront mi-septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint, à la Place Saint-Pierre. Ils continueront par le haut du bourg, par la création de l'accès à l'école.

Des déviations seront mises en place pendant toute la durée des travaux.

3 – GP3A : Intégration de la commune dans la destination Baie de Saint-Brieuc, Paimpol les caps

L'intégration de la commune de QUEMPEL-GUEZENNEC dans la destination Saint-Brieuc Paimpol-les Caps s'avère aujourd'hui judicieuse. L'extension du périmètre correspond entièrement à une logique de clientèle, à une cohérence géographique et permet une plus grande/meilleure représentativité de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération.

Les axes principaux structurants ainsi que les traits de caractère de la destination concordent avec l'identité du territoire :

- La gastronomie,
- La randonnée, le nautisme, la filière équestre, l'éolien marin,
- Une offre très nature et sport
- La culture bretonne

Accord à l'unanimité.

4 – SDE : Entretien des installations d'éclairage public

L'entreprise LE DU, chargée de l'entretien de l'éclairage public sur la commune, a fait part au SDE de l'état vétuste du réseau (Rue du Trégor et Goasvilinic).

Le SDE a procédé à une étude de rénovation d'encastres muraux pour la rue du Trégor et au foyer H133 pour Goasvilinic, le montant estimatif est de 3 130,00 € HT.

Pas d'accord pour l'instant.

5 – Motions : Agence de l'eau et Maternité de Guingamp

Les 2 motions ont été votées

6 – Salle polyvalente : Tarif vaisselle

Aucune décision de prise, la commission « Salle polyvalente » va se réunir.

7 - Subvention

Une subvention de 600 €uros va être versée à l'ASL Tennis de Pontrieux.

8 – Personnel communal

Jennifer BILLIOU est en congé parental jusqu'au 6 décembre 2018 dans un premier temps.

Laurence MOREAU a fini son contrat le 30 juin, Sophie GAUTIER travaillera au camping à partir du 23 juillet jusque fin août.

Gérard LUCAS est toujours en arrêt accident du travail, et a été déclaré inapte à son poste.

Audrey LE BAUDOUR sera en congé maternité à partir du 25 août.

9 – Fibre optique

Beaucoup de problèmes d'ordre technique pour le déploiement de la fibre.

Jean-Marc LE SAINT exprime son ras le bol. Loïc LE MARECHAL souhaiterait fortement une réunion en mairie avec Mégalis.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue courant août en mairie avec les services d'Orange et THD Bretagne.

10 – Projet de Goasvilinic : Clause de revoyure et subvention

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la clause de revoyure du contrat de territoire, la commune percevra une somme de 33 730 €uros pour l'aménagement du site de Goasvilinic.

Le projet est en cours d'élaboration, avec notamment la création d'un chemin piétonnier, accessible aux personnes à mobilité réduite, de la cale au chemin de halage, la création de toilettes publiques, la réhabilitation de la passerelle, plus large, afin d'y faire passer un tracteur tondeuse, et la mise en place de bancs et tables de pique-nique.

Le mur de soutènement devra être renforcé, peut-être le reconstruire en pierres sèches.

11 – Achat terrains LE ROY - LE CALVEZ

La commune va acquérir une parcelle, propriété de Monsieur Hervé LE ROY, sise rue du stade, de 468 m² au prix de 27,50 € pour la création d'un parking.

Les membres du Conseil Municipal mandatent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

12 – Immeuble LE PACHE

Maître PATARIN traite activement le dossier. Aujourd'hui, il y a un souci concernant une partie de l'immeuble, l'acte de propriété n'ayant pas été retrouvé.

Si la commune se porte acquéreur, une procédure auprès du Tribunal sera à mener.

13 – RD 15

Deux réunions publiques ont eu lieu en Mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il apportera des modifications à la délibération rédigée par le Conseil Départemental.

14 – Protection des données

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

Le Conseil Municipal, désigne le CDG22, délégué à la protection des données de la commune et donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

15 – Questions diverses

- GP3A va débiter des travaux de mise en conformité des terrains de football.
- Le Maire propose de porter, pour l'année scolaire 2018-2019, le prix du repas pour les élèves à **2,80 €** et pour les adultes à **5,00 €**.
- Les tarifs de la garderie sont les suivants : **0,61 €** la demi-heure et **1,22 €** la 1^{ère} demi-heure du soir avec le goûter.
- Des travaux divers seront effectués dans les classes pendant les vacances scolaires.
- La commune va acquérir un local de stockage pour le comité d'animation.
- L'algéco qui se trouve dans la cour de l'école sera déplacé à l'arrière de la salle polyvalente.
- FPIC :
- Point sur les fêtes patronales : Monsieur le Maire a eu confirmation de Madame FEUGIER que les auto-tampons seront bien installés l'an prochain pour les fêtes patronales.
- Philippe MOULINET tient à remercier Sébastien et son équipe du comité d'animation, ainsi que Karl et Tiphaine ZIMMERMANN pour l'organisation du Raid des 2 Rivières.
- Dossier VOLAND : la commission des travaux s'est rendue sur place. Pour faire avancer le dossier, Mr.VOLAND doit obtenir l'accord préalable des parties concernées.

Fin de séance : 20 heures.